



Commune de Labrousse  
LE BOURG  
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 13/07/2022  
Reçu en préfecture le 13/07/2022  
Affiché le  
ID : 015-211500855-20220708-2022028-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Département**

CANTAL

**Arrondissement**

AURILLAC

**Canton**

VIC-SUR-CERE

## Séance du 08 juillet 2022

**Délibération : N° 2022-28**

L'an deux mille vingt deux le Vendredi 08 Juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire LE BOURG 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Date de convocation du Conseil : 30 juin 2022

**Présent(s) :**

Mrs PRADAL Gérard, OUSTRY Michel, THER Benoît; BRUEL Marcel, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, Mmes CHASSAGNE Chrystel, AMARAL Emmanuelle, PUYBOUFFAT Delphine,

**Absent(s) :**

DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, NOEL Géraud, TOURLAN Anne, MALGOUZOU Nathalie

**Secrétaire de séance :** Amaral Emmanuelle

### DEMANDE DE SUBVENTION - CITY STADE

#### DELIBERATION

M. le Maire expose au conseil le Programme d'Équipement de Proximité de l'Agence Nationale du Sport la perspective de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris et de son héritage place le sport au cœur des préoccupations de notre société et pose la question essentielle de l'offre d'équipements sportifs. À destination des collectivités et des associations à vocation sportive en territoires carencés, ce plan contribue à l'action de l'Agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales. Elle est destinée à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés. La Commune étant en ZRR nous pouvons donc solliciter une subvention pouvant aller jusqu'à 80 %. C'est un lieu offrant de la proximité entre les citoyens et la solution idéale pour proposer à la fois une zone de loisirs, un lieu de vie et de rencontres et générateur d'interactions sociales et un espace ouvert et dédié à la pratique du sport pour tous.

Un terrain multisport est un très bon moyen d'animer et d'augmenter l'attractivité de la commune pour ses habitants et notamment les jeunes sportifs. Mr le maire précise qu'une convention sera mise en place avec l'école afin que les élèves est accès au terrain pour la pratique sportive dans le cadre scolaire. Une convention pourra également être mise en place avec les associations sportives locales.

Mr le maire présente également au conseil des devis d'implantation de city stade (Eurovia et Bois et paysage). Eurovia devis estimatif de 46 950 € HT

Bois et paysage devis estimatif de 48 430 € HT

## DECISION

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire est en accord avec la proposition d'implanter un city-stade dans la commune et de demander une subvention à hauteur de 80 % à l'ANS.

Le conseil municipal approuve le devis de Bois et Paysage au vu de la qualité et de l'esthétique du city stade.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Montant des travaux (achat et pose) : 48 430 € HT

Subvention ANS 80 % : 38 744 € HT

Auto-financement : **9 686 € HT**

Mr le Maire est autorisé à signer toutes pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 08 juillet 2022

Reçu en Préfecture

le 13 juillet 2022

Publié ou notifié

le 13 juillet 2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 08 juillet 2022

Le Maire

Gérard PRADAL

